

## Bilan Betterave 2017

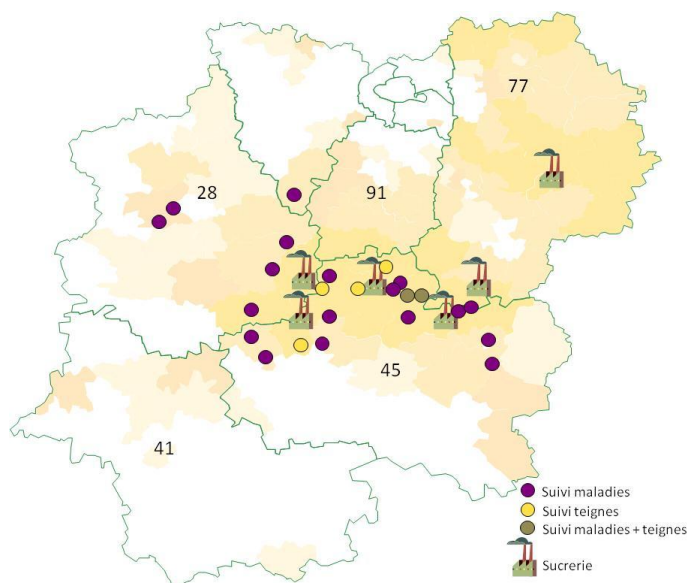
### LE RESEAU 2017

Le réseau de suivi comportait 27 parcelles, 22 parcelles en observation maladies, 7 en observation teignes, dont 2 parcelles en double suivi (Echilleuses et Bromeilles).

Les bulletins édités d'avril à mi septembre ont été réalisés grâce aux observations d'un ensemble de partenaires (sucreries, coopératives céréalières, négoce et agriculteurs) que nous remercions pour leur participation.

#### Quelques chiffres :

- 77% des parcelles se trouvaient dans le Loiret, 23% en Eure et Loir
- Date de semis moyenne : 19 mars 2017
- Taux d'irrigation : 69% irrigué, 31% non irrigué
- 54% des semences étaient traitées Imprimo, 42% Cruiser

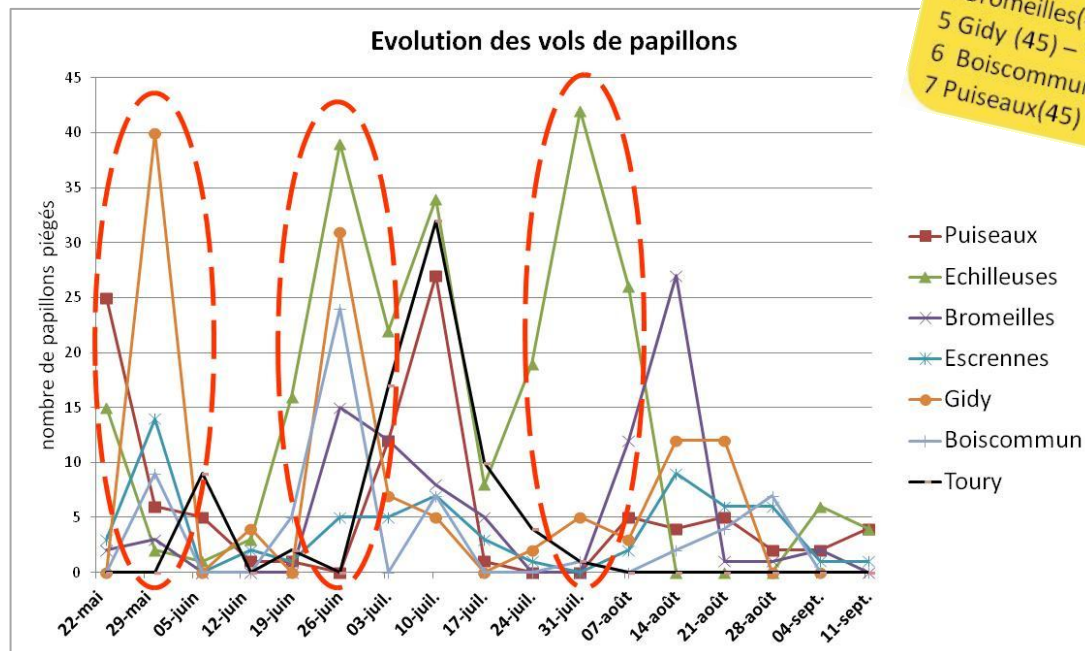


### BILAN RAVAGEURS

#### TEIGNES

7 sites ont été suivis pour couvrir la zone à risque (cultures sèches).

- 1 Tourey (28) - CU Tourey
- 2 Echilleuses (45) - Coop Puiseaux
- 3 Escrennes (45) - CU Pithiviers
- 4 Bromeilles (45) - CU Corbeilles
- 5 Gidy (45) - Téréos Artenay
- 6 Boiscommun - Soufflet Agriculture
- 7 Puiseaux(45) - ITB 45

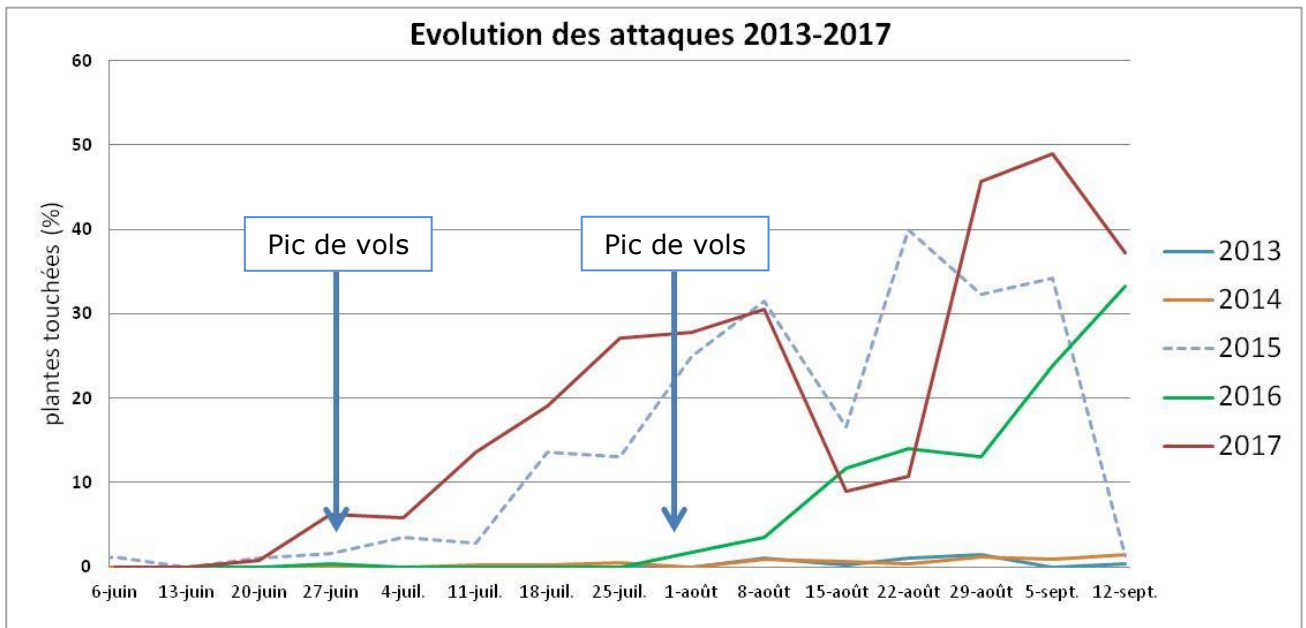


- 3 pics ont été observés : fin mai, fin juin puis fin juillet
  - Les captures ont été supérieures à 2016
- Cette année, Echilleuses a piégé 237 papillons contre 59 pour Boiscommun.

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

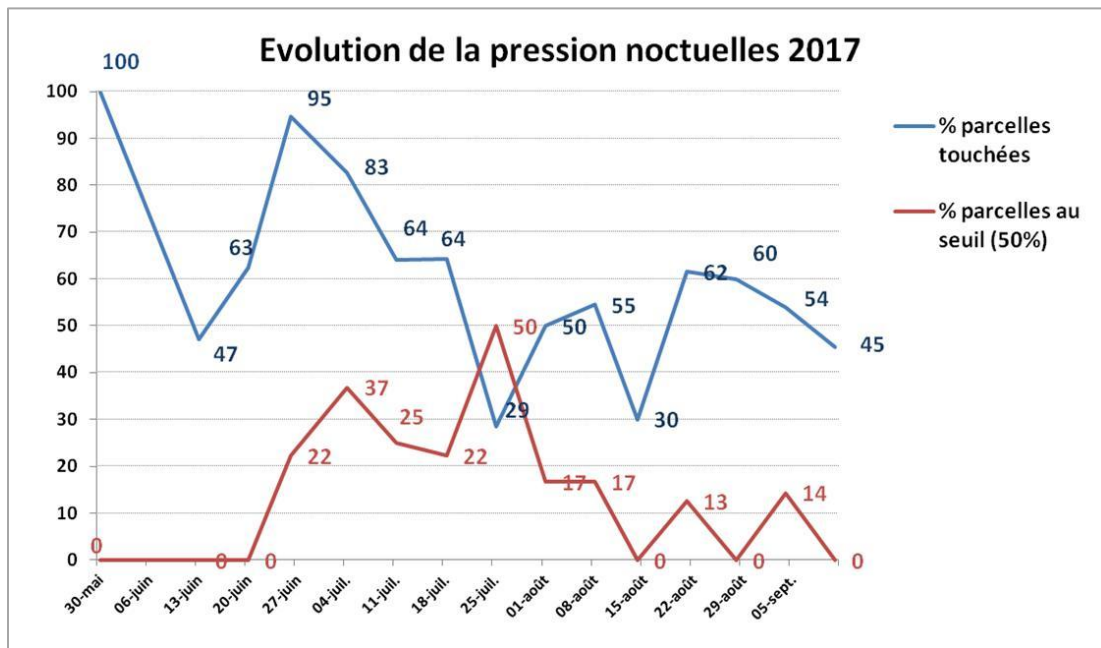
Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2



- Apparition des premières chenilles le 19 juin
- Seuil d'intervention atteint au 10 juillet
- Le retour des pluies en juillet août a limité son développement
- **Toujours une forte pression mi septembre mais ne nécessitant pas d'intervention car à la veille de la récolte**

## NOCTUELLES



- Apparition dès le 30 mai
- 1er dépassement de seuil (50%) au 25 juillet

Contrairement à 2016, **96% des sites ont atteint le seuil d'intervention.**

## LIMACES

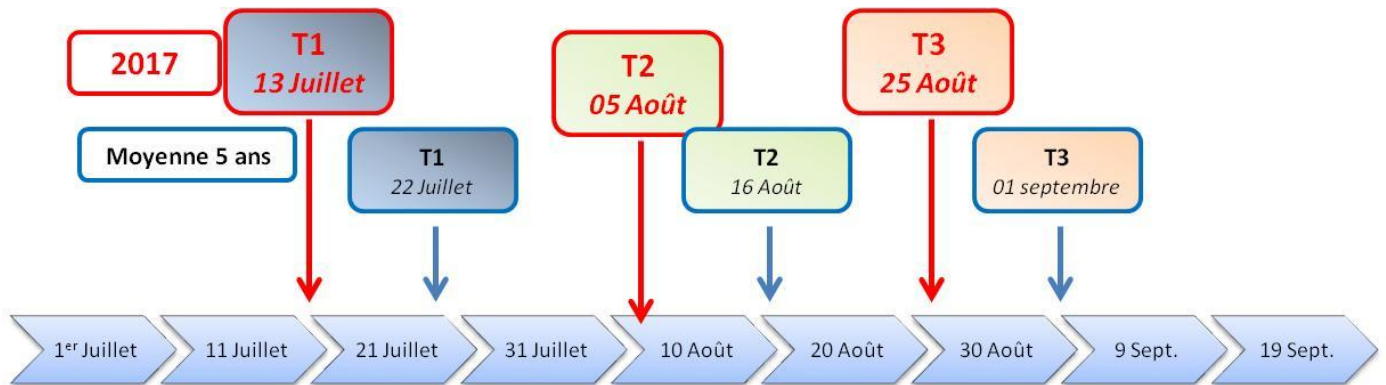
**Pas observées dans le réseau** avec un mois d'avril sec.

## MALADIES DU FEUILLAGE

### Quelques chiffres :

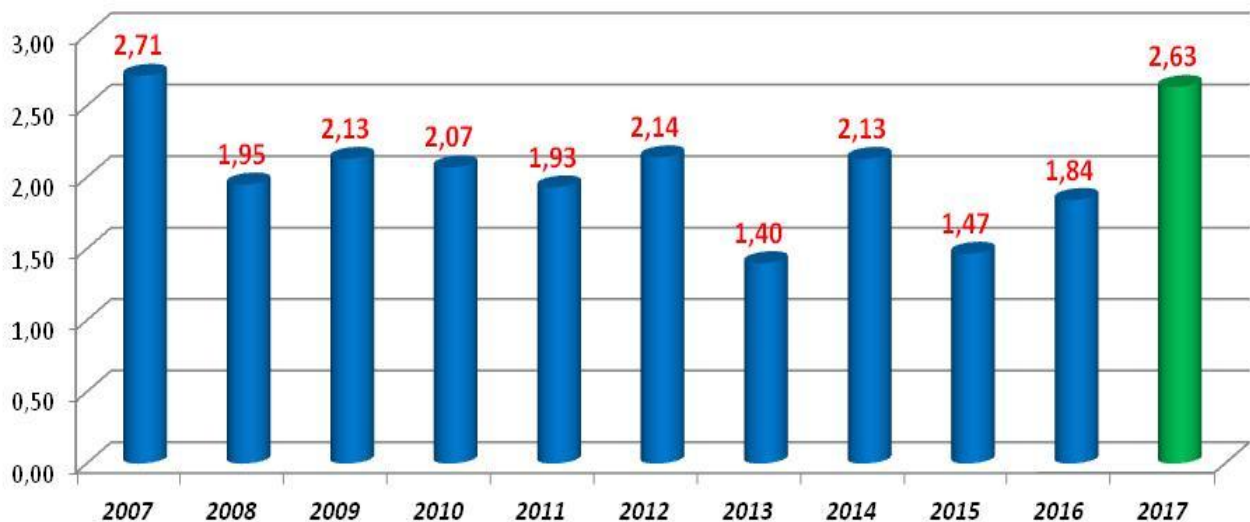
- 5% des variétés étaient des variétés résistantes à la rouille, ramulariose et cercosporiose (16% en 2015, 10% en 2016). Remontée pour l'oïdium après une baisse en 2015 (32% en 2017).

### Dates moyennes de franchissement des seuils



- Seuils d'intervention atteints 10 jours plus tôt que la moyenne des 5 dernières années

### Nb moyen d'interventions



- Nombre d'interventions se rapprochant de 2007. Forte hausse par rapport à 2016 compréhensible au regard de la pression cercosporiose. Ce nombre moyen est supérieur à la moyenne 10 ans qui est de 2 traitements.

**ROUILLE**

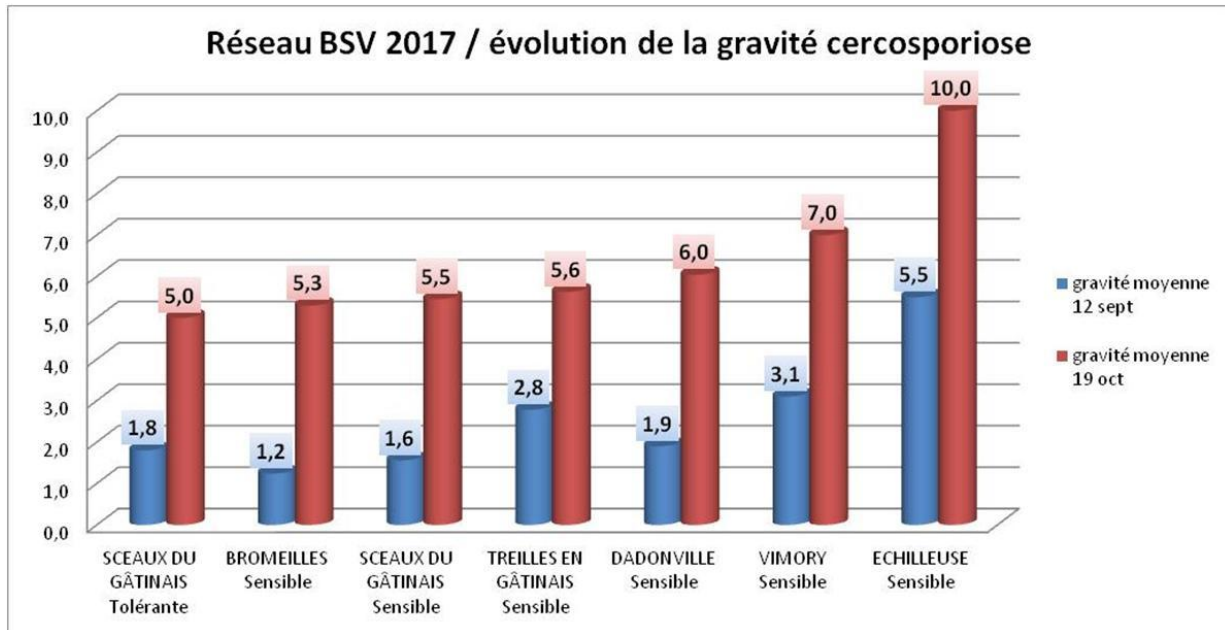
Apparition en Eure-et-Loir dès fin juin / début juillet.

**OÏDIUM, RAMULARIOSE**

Maladies peu présentes dans le réseau, n'ont pas déclenché de traitements de part leur seule présence.

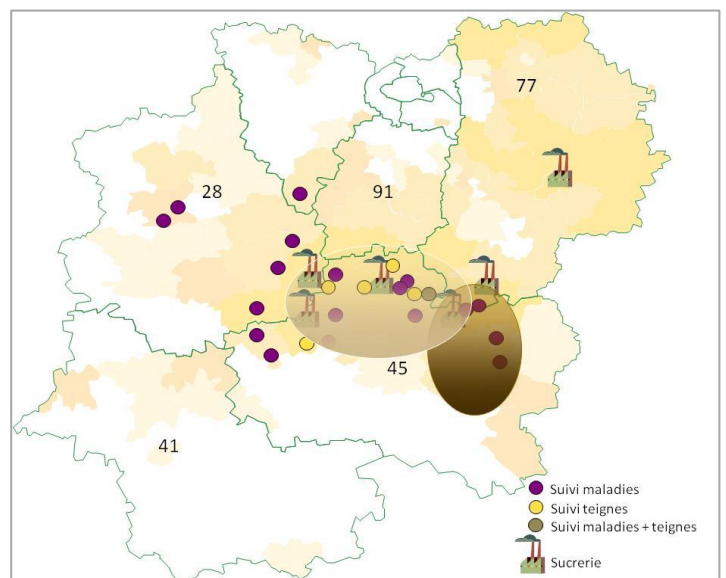
**CERCOSPORIOSE**

- En évolution en tous secteurs en fin de cycle
- **Très présente dans le Gâtinais et Montargois**
- **L'Eure Et Loir restant relativement épargnée**
- Même si maîtrisée en septembre, elle a impacté les récoltes tardives



Après 2016, la situation cercosporiose devient encore plus préoccupante. Elle n'est pas contrôlée sur des variétés sensibles (FPR). La zone à risques (Corbeilles) s'étend à l'ouest de la région et touche une partie de la Beauce. L'allongement des durées de campagne ne fait qu'augmenter la quantité d'inoculum laissée dans l'environnement.

Evolution des secteurs touchés par la cercosporiose



Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les Ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie avec l'appui financier de l'agence française de la biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollution diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2.